### VILLE DE ROYAN



# **DECISION**

Concernant la signature d'une convention pour l'organisation d'une étape du Tour de France à la Voile à Royan

/SM

HT/SM DSG N<sup>o</sup> 11.259

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

# **DECIDE**

- de signer une convention quadripartite pour l'organisation d'une étape du Tour de France à la Voile à Royan, qui aura lieu du 12 au 14 juillet 2011, en partenariat avec :
  - **Ø** EDITIONS LARIVIERE, représentée par son Directeur Pascal AUBERTY, sise 12 rue Mozart 92110 CLICHY
  - Ø REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT DE ROYAN, représentée par son Directeur David PASSERAULT, sise 80 avenue de Pontaillac 17200 ROYAN
  - SOCIETE DES REGATES DE ROYAN, représentée par son Président Jean-Bernard PRUDENCIO, sise Espace Nautique Port de Plaisance 17200 ROYAN
  - **Ø** VILLE DE ROYAN, représentée par son Député-Maire Didier QUENTIN, sise 80 avenue de Pontaillac 17200 ROYAN

Certifié exécutoire En vertu de l'article L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales le 8 juillet 2011 Fait à Royan, le 27 juin 2011 Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint Bernard GIRAUD

# CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE ETAPE DU TOUR DE FRANCE À LA VOILE 2011 A ROYAN

Cette convention a pour objet l'organisation de l'étape de l'événement «Tour de France à la Voile» **à Royan** en 2011.

# Entre les soussignés :

La société des EDITIONS LARIVIERE, propriétaire de la marque et organisatrice de l'événement «Tour de France à la Voile», ayant son siège au 12, Rue Mozart – 92110 CLICHY, immatriculée au RCS sous le numéro RCS Nanterre B 572 071 884, représentée par Monsieur Pascal AUBERTY, Directeur Larivière Organisation,

Ci-après désignée «LES EDITIONS LARIVIERE»

d'une part,

ET

La Commune de Royan, située 80, Avenue Pontaillac - 17200 ROYAN, représentée par Monsieur Didier QUENTIN, en sa qualité de Maire de Royan,

Ci-après désignée « LA VILLE »

La Régie du Port de Royan, située 1 Quai de la Vieillie Jetée, 17200 ROYAN, représentée par Monsieur David PASSERAULT, en qualité de Directeur,

Ci-après désignée « LA REGIE DU PORT »

La Société des Régates de Royan, située espace nautique, port de plaisance, 17200 ROYAN, représentée par Monsieur Jean-Bernard PRUDENCIO, en qualité de Président,

Ci-après désignées « LES REGATES DE ROYAN »

d'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

# <u>ARTICLE 1</u>: OBJET

La présente convention définit ci-dessous les principes de collaboration entre LES EDITIONS LARIVIERE, organisatrices et responsables de l'événement «Tour de France à la Voile» et LA VILLE et LES REGATES DE ROYAN en leur qualité de partenaires de cette manifestation.

LES EDITIONS LARIVIERE s'engagent à inscrire, dès la signature de la présente convention, l'étape dans son parcours 2011.

LES EDITIONS LARIVIERE assureront les prestations techniques et mettront en place les moyens nécessaires tels qu'ils sont listés dans la présente convention.

LA VILLE règlera les droits d'entrée et assurera les prestations techniques, telles qu'elles sont listées dans la présente convention.

LA REGIE DU PORT assurera les prestations techniques liées à l'occupation des espaces sous sa gestion selon les modalités définies à l'article 3. A.

LES REGATES DE ROYAN assureront les prestations techniques liées à la communication et à l'animation selon les modalités définies à l'article 3.B.

Les obligations de l'une et l'autre sont reprises, selon le cahier des charges ville étape 2011 remis à LA VILLE, dans les articles qui suivent.

# ARTICLE 2: DUREE ET PERIODE

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prendra fin à l'issue de l'événement et après paiement de toutes les sommes dues par la VILLE

Le programme de l'étape 2011 e suivant :

- Montage des villages le Lundi 11 juillet
- Ouverture des Villages Officiel et Animation le mardi 12 juillet,
- Arrivée des voiliers le mardi 12 juillet dans la soirée, suivant la météo,
- Parcours en rade le mercredi 13 juillet dans la matinée, suivant météo,
- Remise des Prix le mercredi 13 juillet en fin d'après-midi,
- Grutage des voiliers le mercredi 13 juillet, dans l'après-midi,
- Démontage des villages le mercredi 13 en soirée.

Planning d'arrivée des équipes du Tour de France à la Voile :

- L'équipe avant-courrier/régie : le lundi 11 juillet dans la matinée
- L'ensemble des équipes d'organisation : le mardi 12 au soir.

La flotte des voiliers et les villages seront positionnés sur les espaces suivants :

- La flotte des voiliers : Pannes D et E du nouveau port,
- Le Village Officiel : Digue Est,
- Le Village Animation : Plage de la Grande Conche,
- Le Village Assistance : Stade Raymond Matet,
- Le parking officiel organisation : parking dos au VO,
- Le parking équipages : Parking du Casino,
- Zone technique : zone de carénage

# ARTICLE 3: ENGAGEMENTS DE LA VILLE

### A. PRESTATIONS LOGISTIQUES ET TECHNIQUES

LA VILLE, LA REGIE DU PORT et LES REGATES DE ROYAN s'engagent à prendre en charge les prestations logistiques et techniques telles qu'elles sont définies dans le cahier des charges techniques.

### **PONTON**

LA REGIE DU PORT accueillera gratuitement la flotte ainsi que les bateaux accompagnateurs sur un ponton réservé, situé **pannes D et E du nouveau Port**. Ce ponton sera alimenté en eau et électricité, éclairé la nuit, et muni d'un barriérage pour filtrer le public. Le filtrage sera effectué par LES REGATES DE ROYAN en fonction des horaires de course.

Ce ponton ou ce quai permettra un accueil regroupé de la flotte et exclusif de toute autre embarcation n'appartenant pas à la course ; les voiliers seront amarrés de préférence perpendiculairement à ce quai.

En fonction de leur tirant d'eau ou de leurs dimensions, certains bateaux accompagnateurs pourront être positionnés sur d'autres pontons, le cas échéant.

### **MANUTENTION**

LA REGIE DU PORT mettra gratuitement à disposition des EDITIONS LARIVIERE un moyen de mise à l'eau et de sortie des vedettes d'accompagnement et éventuellement des voiliers d'animation (la charge en reviendra aux REGATES DE ROYAN).

LA REGIE DU PORT mettra gratuitement à disposition des EDITIONS LARIVIERE une grue et son technicien pour la sortie des Farr 30 lors des opérations de démâtage et en cas d'avarie d'un bateau du Tour de France à la Voile pendant toute la durée de l'étape (la charge en reviendra aux REGATES DE ROYAN).

# VILLAGE OFFICIEL

LA REGIE DU PORT réservera un lieu d'implantation pour le Village Officiel d'environ 1.500 m², avec les moyens électriques amont (point de raccordement sur le village) prévus au cahier des charges, deux lignes ADSL pour le PC communication et le PC organisation, un dispositif de propreté, et un point d'eau.

# **VILLAGE ANIMATION**

LA REGIE DU PORT réservera un lieu d'implantation pour le Village Animation et ses animations d'environ 2.000 m², avec un point d'eau, un dispositif de propreté (containers vidés chaque soir), et les moyens électriques amonts (point de raccordement sur le village) prévus au cahier des charges. Les moyens de distribution électrique sont directement pris en charge par LES EDITIONS LARIVIERE.

Cette implantation sera à proximité du Village Officiel et des voiliers.

LES EDITIONS LARIVIERE se réservent le droit de déterminer l'emplacement des exposants de LA VILLE et de refuser l'accès en cas de concurrence directe avec un partenaire de l'organisation du Tour de France à la Voile.

LA VILLE s'engage à autoriser les ventes au déballage et les débits de boisson présents sur le Village Animation dans le respect de la réglementation nationale en vigueur.

LA VILLE s'engage à autoriser le passage de l'éventuelle caravane promotionnelle du Tour de France à la Voile comprenant un véhicule d'annonce de l'événement (sonorisation et distribution de programmes avant l'ouverture des villages et pendant la durée de l'étape) et les éventuels véhicules promotionnels des partenaires de l'événement.

## PARKING OFFICIEL ET PARKING COUREURS

LA VILLE réservera un emplacement pour le parking officiel et le parking coureurs, d'environ 40 places chacun et organisera le contrôle d'accès sur ces parkings. Ces parkings seront respectivement situés **Digue Est et Parking du Casino**. Ces parkings seront dotés des barrières mises en place par la VILLE.

# **VILLAGE ASSISTANCE**

LA VILLE réservera un lieu d'implantation clos (barriérage de type Vauban assuré par la VILLE) d'environ 2.500 m² pour le Village Assistance avec 5 points d'eau et 1 système d'évacuation des eaux usées et de propreté, 12 douches et 6 toilettes (avec nettoyages journaliers), à proximité des villages ; cet espace sera, dans la mesure du possible, en bitume, gazon ou gravillon. Les installations et consommations électriques sont à la charge des EDITIONS LARIVIERE.

# PREPARATION DES ESPACES

LA VILLE prendra toutes les dispositions (arrêtés municipaux, information du public, moyens d'enlèvement des véhicules...) nécessaires pour libérer à temps les espaces listés ci-dessus.

LA VILLE assurera un barriérage des zones réservées au moins 24 heures avant l'arrivée du Tour de France à la Voile.

LA VILLE garantit aux EDITIONS LARIVIERE la meilleure collaboration des services municipaux pour la préparation des opérations de montage et de démontage des villages effectuées par LES EDITIONS LARIVIERE.

LA VILLE organisera une surveillance générale de la manifestation pendant la durée de l'étape (y compris en phases de montage et de démontage) et sollicitera à cet effet les services de la police municipale, de la police nationale et/ou de la gendarmerie.

LA VILLE assurera la propreté des zones concernées avant l'arrivée du Tour de France à la Voile. LA VILLE assure aux EDITIONS LARIVIERE qu'aucun forain n'obtiendra une autorisation en annexe sur les emplacements réservés au Tour de France à la Voile.

LA VILLE déterminera un responsable technique de l'opération qui sera joignable à tout moment pendant l'étape.

# B. COMMUNICATION, AFFICHAGE, PROGRAMME, SIGNALETIQUE

# **COMMUNICATION**

LA VILLE et LES REGATES DE ROYAN soutiendront, par tous les moyens qui leur sont propres ou auxquels elles peuvent avoir accès (office de tourisme, commerçants...), l'action de communication des EDITIONS LARIVIERE concernant le Tour de France à la Voile.

LA VILLE donne son accord pour que les collectivités partenaires éventuellement impliquées dans le financement de l'étape (Conseil Général, Conseil Régional) aient accès aux mêmes supports de visibilité et de promotion qu'elle.

LA VILLE et LES REGATES DE ROYAN sont chargées, dès l'annonce officielle du parcours, d'annoncer localement l'étape du Tour de France à la Voile dans les médias locaux et les organismes municipaux et privés (mairie, office du tourisme, port, capitainerie, clubs de voile, hôtels, associations concernées...).

LA VILLE et LES REGATES DE ROYAN annonceront l'étape du Tour de France à la Voile, par une annonce en presse locale, 8 jours avant l'arrivée de l'événement, puis la veille de l'ouverture du village :

- la programmation de la course, des villages, des animations,
- les emplacements et situation des bateaux et villages,
- les points de vue pour voir les bateaux en mer,
- le plan de circulation si nécessaire.

LA VILLE favorisera la venue, en concertation avec LES EDITIONS LARIVIERE, d'animations locales sur le Village du Tour de France à la Voile.

LA VILLE recevra les équipages à l'occasion d'un dîner ou d'un cocktail pendant l'étape.

# **AFFICHAGE**

LES REGATES DE ROYAN, en collaboration étroite avec LES EDITIONS LARIVIERE, s'engage à annoncer l'étape par la pose des affiches et affichettes personnalisées (repiquage mentionnant les dates, lieux, logos villes et autres partenaires locaux) fournies par LES EDITIONS LARIVIERE et l'élaboration d'un programme de l'étape.

LA VILLE fournira au plus tard le 1<sup>er</sup> avril les éléments nécessaires, sous le format requis, à l'élaboration des affiches.

LES REGATES DE ROYAN mettront en place les affiches personnalisées type Abribus (175x118,5 cm) fournies par LES EDITIONS LARIVIERE dans les délais prévus par le cahier des charges 5 jours avant l'arrivée du Tour de France à la Voile et pendant les 2 jours de l'étape sous réserve d'une nombre de faces mises à disposition par la ville de Royan.

LES REGATES DE ROYAN mettront en place les affichettes personnalisées (40x60 cm) fournies par LES EDITIONS LARIVIERE 15 jours avant l'ouverture du village du Tour de France à la Voile (Mairie, office du tourisme, commerçants, port...).

LES REGATES DE ROYAN mettront en place un programme de l'étape (2 à 4 pages) et assurera sa diffusion à l'avance en quantité suffisante auprès de la population et des commerçants.

### SIGNALETIQUE

LA VILLE s'engage à émettre les autorisations nécessaires à la mise en place des différents support de communication posés par les EDITIONS LARIVIERE (panneaux type akilux, kakemonos, banderoles ...) sur son territoire.

LA VILLE s'engage à ne pas organiser, sauf accord des EDITIONS LARIVIERE, d'autres événements pendant la durée de l'étape et à réserver au Tour de France à la Voile l'exclusivité des supports d'affichage en ville réservées aux manifestations.

# REMISE DES PRIX

LA VILLE participera, en coordination avec LES EDITIONS LARIVIERE, à l'organisation de la remise des prix ; elle fournira des lots pour les vainqueurs de l'étape de ralliement et des parcours en baie et/ou côtiers, un prix coup de cœur et dans la mesure du possible un lot pour chaque équipage et notamment les vainqueurs de chaque classement (général, amateur et étudiant). La remise des prix aura lieu sur le podium du Village Animation.

La liste des invités officiels de LA VILLE à la remise des prix devra être communiquée au plus tard 1 mois avant la date de l'étape

### ARTICLE 4: ENGAGEMENTS DES EDITIONS LARIVIERE

### A. MOYENS TECHNIQUES ET LOGISTIQUES

# **MOYENS NAUTIQUES ET COURSE**

Les moyens nautiques et course (vedettes, bouées, carburant...) sont directement pris en charge par LES EDITIONS LARIVIERE.

# **VILLAGE OFFICIEL**

La distribution électrique à partir des points de raccordement amont précisé sur le plan d'implantation est directement prise en charge par LES EDITIONS LARIVIERE.

# **VILLAGE ANIMATION**

La distribution électrique à partir des points de raccordement amont précisé sur le plan d'implantation est directement prise en charge par LES EDITIONS LARIVIERE.

# PARKING OFFICIEL ET PARKING COUREURS

Ces parkings seront dotés de la signalétique fournie par LES EDITIONS LARIVIERE.

# **VILLAGE ASSISTANCE**

LES EDITIONS LARIVIERE mettront à disposition le personnel nécessaire pour assurer le gardiennage et la sécurité des sites.

### HEBERGEMENT

L'ensemble de l'hébergement de l'équipe d'organisation est directement pris en charge par LES EDITIONS LARIVIERE.

# B. COMMUNICATION, AFFICHAGE, PROGRAMME, SIGNALETIQUE

### COMMUNICATION

LES EDITIONS LARIVIERE assureront la promotion de LA VILLE dans le dossier de presse précédant le début du Tour de France à la Voile (Juin).

LES EDITIONS LARIVIERE assureront la promotion de LA VILLE sur le site Internet du Tour de France à la Voile à la rubrique « Villes Etapes »

LES EDITIONS LARIVIERE assureront la promotion de LA VILLE sur le programme officiel du Tour de France à la Voile tiré à part dans le numéro de juillet de Voile Magazine.

LES EDITIONS LARIVIERE mettent à disposition de LA VILLE une tente sur le village Animation pendant l'étape et destinée à sa communication (décoration à la charge de LA VILLE).

LES EDITIONS LARIVIERE offrent à LA VILLE la possibilité d'organiser sur le Village Officiel une ou plusieurs opérations de Relations Publiques pour ses invités, les frais réceptifs étant à la charge de LA VILLE.

LES EDITIONS LARIVIERE gèrent les accréditations des journalistes régionaux et leurs embarquements pour suivre la course.

LES EDITIONS LARIVIERE proposeront à LA VILLE de bénéficier gratuitement des prises de vues aériennes réalisées à l'occasion de l'étape en contrepartie de la mise à disposition par LA VILLE d'un hélicoptère.

## **AFFICHAGE**

Les affiches et affichettes personnalisées par ville (3 logos distincts maximum) sont fournies par LES EDITIONS LARIVIERE

### **SIGNALETIQUE**

La fourniture, la pose et la dépose des éléments de signalétique et des fléchages seront faites par l'équipe de promotion du Tour de France à la Voile, en collaboration avec LA VILLE qui s'engage à autoriser sans réserves ce dispositif de promotion.

### C. OBLIGATIONS DES EDITIONS LARIVIERE

LES EDITIONS LARIVIERE sont responsables de la gestion sportive de l'événement : déclaration de la manifestation nautique auprès des Affaires Maritimes, comité de course, jauge et jury pour les régates, liaisons radio VHF, établissement des classements.

LES EDITIONS LARIVIERE s'engagent, en fonction des conditions météorologiques, à mettre tout en œuvre pour assurer le montage des villages animation, officiel et assistance et leur bon fonctionnement durant la durée de l'étape.

LES EDITIONS LARIVIERE seront responsables de la couverture médiatique internationale, nationale et régionale de l'opération.

LES EDITIONS LARIVIERE feront mention de LA VILLE dans le cadre des communiqués sur les villes étapes du Tour de France à la Voile.

L'équipe d'organisation du Tour de France à la Voile tiendra régulièrement informée LA VILLE de l'avancement de ses projets. Les informations relatives au planning d'implantation du Village, le programme de la manifestation et le plan de masse avec les emplacements des différentes unités seront communiqués à LA VILLE au fur et à mesure de l'avancement de la préparation.

LES EDITIONS LARIVIERE communiqueront régulièrement le nom des partenaires engagés afin que LA VILLE ne s'associe pas avec des partenaires et sociétés concurrentes.

# ARTICLE 5: EXCLUSIVITE DES PARTENAIRES

LA VILLE s'engage à informer régulièrement LES EDITIONS LARIVIERE du nom de ses partenaires contractualisés pour l'événement.

LES EDITIONS LARIVIERE peuvent être amenées à refuser tout partenaire rentrant en concurrence directe avec les partenaires de l'organisation.

# **ARTICLE 6: PRÉPARATION**

Une ou plusieurs réunions avec l'équipe d'organisation du Tour de France à la Voile seront organisées pour prévoir précisément les modalités d'accueil. L'équipe d'organisation du Tour de France à la Voile tiendra régulièrement informée LA VILLE de l'avancement de ses projets et élaborera avec les services compétents un programme de préparation commun qui comprendra notamment :

- une réunion avec tous les interlocuteurs techniques en mars / avril,
- le retour validé par LA VILLE du plan des implantations au plus tard le 1er mai.

# ARTICLE 7: RÉSILIATION

Hors cas de force majeure, le présent contrat pourra être résilié de plein droit en cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations. Cette résiliation deviendra effective 15 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs, à moins que dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations.

# **ARTICLE 8**: ANNULATION DE L'ETAPE

Les parties au présent contrat conviennent de ce que les conditions météorologiques peuvent imposer aux EDITIONS LARIVIERE de suspendre ou d'annuler une ou plusieurs étapes du Tour de France à la Voile.

En effet, sur ordre de la Préfecture et après publication d'un B.M.S. tout départ de course est interdit.

En conséquence, une telle suspension ou annulation ne saurait être considérée comme une inexécution fautive des EDITIONS LARIVIERE.

En toute hypothèse et sauf avis technique contraire (force du vent pour les chapiteaux, tentes et structures, inondations et autres éléments naturels) ou blocage du port à la suite de mouvements sociaux, l'ensemble du dispositif des différents villages liés au Tour de France à la Voile sera installé.

La réalisation de cette prestation entraînera le paiement de la contrepartie financière prévue au présent contrat.

### ARTICLE 9: CONTREPARTIE FINANCIERE

LES REGATES DE ROYAN s'engagent à verser aux EDITIONS LARIVIERE une contribution générale correspondant aux prestations de service décrites dans la présente convention pour montant de 4 000.00€ TTC (3 344.48€ HT) et à prendre en charge les prestations logistiques et techniques telles qu'elles sont définies dans la présente convention.

LES REGATES DE ROYAN solliciteront le Conseil Général de Charente Maritime et le Conseil Régional de Poitou Charentes pour obtenir la somme de 29.900€ TTC complémentaires. Sous réserve de l'obtention de ces subventions et déduction faite du montant de ses frais techniques évalués 15 000€ TTC, les Régates de Royan s'engagent à reverser l'excédent aux Editions Larivière.

LA VILLE s'engage à transmettre aux EDITIONS LARIVIERE la copie du procès verbal de délibération du conseil municipal antérieur à la signature de la présente convention autorisant le versement de la contribution décrite ci-dessus.

La contribution des REGATES DE ROYAN sera versée selon l'échéancier suivant :

- 4 000.00 € TTC (3 344.48€ HT), après la manifestation, à réception de facture

# ARTICLE 10: ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera du ressort de la juridiction compétente.

Fait en 4 exemplaires originaux à Clichy, le 24 mai 2011.

Pour LA VILLE Pour le Député-Maire Le Premier Adjoint Bernard GIRAUD

Pour LA REGIE DU PORT David PASSERAULT

Directeur

Pour les EDITIONS LARIVIERE Pascal AUBERTY Directeur LARIVIERE ORGANISATION

12, rue Mozart 92587 CLICHY CEDEX Tél.: 01 41 40 32 32 S.A.S. au capital de 3.200.000 € RC NANTERRE : 8 572 071 884 APE : 221E

Pour LES REGATES DE ROYAN Jean-Bernard PRUDENCIO Président